

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 71 (1935)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Voyage d'étude.* — VAUD : *Postes au concours.* — *A propos des punitions corporelles.* — *Les cours complémentaires au Grand Conseil.* — *Dans les sections : Lausanne.* — *Cours de flûte douce.* — GENÈVE : U. I. P. G. -**MESSIEURS :** *Petite chronique.* — *Encore deux bonnes leçons.* — NEUCHÂTEL : *Le problème de la scolarité.* — JURA : *Caisse d'assurance des instituteurs bernois.* — **INFORMATIONS :** *Chez nos voisins : Italie ; Allemagne ; Autriche.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J.-F. CHABLOZ : *Le dessin, source de joie.* — JERPHANION : *Après les articles de M. Lavanchy.* — **INFORMATIONS :** *Cours de la S. V. E. O.* — *Auberges de jeunesse.* — *Cours de vacances féministe.* — *Echange d'écoliers avancés pour séjours de vacances.* — *Cours de vacances de psychologie individuelle.* — **PRATIQUE :** R. BERGER : *Le lièvre.* — J.-H. ADDOR : *Calcul mental.* — **LES LIVRES.**

PARTIE CORPORATIVE

VOYAGE D'ÉTUDE

Aux collègues qui désireraient faire un voyage à Bruxelles, dans le courant de l'été, le Bureau S. P. R. est à même de proposer trois combinaisons fort avantageuses. Le prochain *Bulletin* donnera des précisions.

VAUD

POSTES AU CONCOURS jusqu'au 14 juin, à 17 h.

Instituteur : *Molondin.*

Institutrices : *Molondin, Yverdon (pour le 26 août), Pomy (pour le 28 octobre), Ballaigues (pour le 1er août).*

Maitresse ménagère : *Yverdon (pour le 26 août).*

Semi-enfantine : *Ballaigues (pour le 1^{er} août).*

ENCORE A PROPOS DES PUNITIONS CORPORELLES

Dans son numéro du 22 mai, le *Progrès*, de *Château-d'Oex*, reproduit mon article à l'*Educateur* du 18 et le fait suivre de la note rédactionnelle que voici :

La rédaction du Bulletin corporatif est bien chatouilleuse. Nous tenons à lui faire remarquer que c'est à simple titre d'information que nous avons fait mention de l'affaire qui a eu son épilogue devant le Tribunal de Château-d'Oex. Nous nous sommes abstenus de tout commentaire précisément pour ne pas laisser croire à cet empressement que l'on nous reproche aujourd'hui et qui n'existe que dans l'imagination d'un commentateur qui semble tout ignorer de la cuisine d'un journal, dont la raison d'être est de renseigner ses lecteurs sur les faits de la localité.

Par ailleurs, et afin de ne laisser subsister l'ombre du plus petit doute, précisons que si nous avons tenu à commenter le jugement rendu, il est certain que nos conclusions eussent été en tous points pareilles à celles de l'auteur des lignes ci-dessus.

C'est en souhaitant que les gestes de vivacité se fassent de plus en plus rares que nous terminons cette petite discussion, qui nous a permis une fois de plus de tomber d'accord avec ces messieurs du corps enseignant.

* * *

Pour ne pas inaugurer entre le *Progrès* et nous un concours de *chatouillage*, seulement quelques mots : le *commentateur* — qui s'est bien diverti — n'ignore, hélas ! pas tout de la *cuisine* journalistique ; ce qu'il déplore, ce n'est pas le droit — incontesté — que possède la presse locale de renseigner ses lecteurs, mais la reproduction d'un tel jugement par quantité d'autres journaux du canton. Ils ne publieront pas maintenant les présents commentaires du *Progrès* qui, livrés tout de suite à notre méditation, eussent évité tout malentendu. Si mon articulet fut commis, c'est que l'*Educateur* est pour une bonne part un organe de défense corporative.

Je tiens cependant à remercier la rédaction de Château-d'Œx pour ce qu'elle *termine cette petite discussion* avec bienveillance et en parfait accord avec nous.

A. C.

LES COURS COMPLÉMENTAIRES AU GRAND CONSEIL

Débat (?) sur la *motion G. Chaudet* : M. *Panchaud*, rapporteur, fait un historique des cours et propose la suppression du samedi après-midi. (*Ce que demandait en 1920 le Comité S. P. V.* — Réd.) Les cours complémentaires ne doivent plus être destinés aux seuls élèves retardés. M. *Panchaud* fait ressortir la différence entre la ville et la campagne. Les autorités locales devraient pouvoir fixer les heures. Ce que voudrait le motionnaire, c'est la liberté pour la campagne d'organiser de tels cours ou de les supprimer, à son gré. M. *Chaudet* pense que la suppression est désirable partout où s'organisent des cours professionnels. Le rapporteur propose le renvoi au Conseil d'Etat.

M. *Decollogny* prend la défense des cours à la campagne. Lui aussi juge nécessaire de ne pas dispenser les bons éléments. Il estime que les autorités scolaires communales ne s'intéressent pas suffisamment à cette institution.

M. *Chessex* parle de l'orientation nouvelle qu'il conviendrait de lui donner.

M. *A. Freymond* voudrait voir le Grand Conseil prendre ses responsabilités. Une motion doit être prise en considération ou ne pas l'être. MM. les députés se doivent de le décider. Il estime contraire au règlement le renvoi pur et simple au Conseil d'Etat.

M. *Brawand* rappelle que le but de la motion *Chaudet* était de réaliser une économie.

M. *Freymond* revient à la charge et maintient sa question : « Peut-on, oui ou non, passer outre ? »

M. le conseiller d'Etat *Perret* déclare que l'étude de la nouvelle organisation est commencée. Et le Grand Conseil admet le renvoi.

Nous déplorons que l'autorité législative n'ait pas cru devoir se prononcer sur l'acceptation ou le refus de la motion *Chaudet*. Notre impression de séance

a été que MM. les députés étaient cette fois-ci bien indifférents, et que, de ce fait, la discussion fut escamotée. Pourtant le sujet en valait un autre... Il est vrai qu'un peu de fatigue pesait sur l'Assemblée, après le débat sur la loi d'assistance publique, qui venait de prendre fin. Nous concluons ainsi : les fins de séances nous sont peu favorables !

Alex. Ch.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Pour son *quatrième cours de culture générale*, le Comité de la section de Lausanne avait fait appel à M. le pasteur W. Cuendet, qui voulut bien traiter un sujet qui lui est cher : *Le destin de Rembrandt*.

C'est de Rembrandt, graveur, que nous entretient le conférencier, car, mieux que le tableau peint, la gravure permet de connaître l'homme. Beaucoup n'ont pas su pénétrer la personnalité de Rembrandt. Il y faut une destinée spéciale, un tempérament porté à interroger le tragique de l'existence. Ombre et lumière, tel est le monde ; ombre et lumière, symboles de l'âme de Rembrandt. M. Cuendet montre l'affection de cet artiste pour le réel, quel qu'il soit, pour le mystère qui attire et l'emploi splendide qu'il a fait du clair-obscur.

Né en 1606, fils d'un meunier et d'une mère austère, mais bonne, Rembrandt était destiné à la carrière pastorale, mais sa vocation de peintre est plus forte. Marié à 26 ans, il se fixe à Amsterdam dont il ne bouge plus. Il perd successivement trois enfants et sa femme. Lui-même meurt en 1669, âgé de 63 ans. De sa main, il n'est resté d'écrit que quelques papiers d'affaires, lesquelles furent mauvaises. Par contre, un nombre considérable d'auto-portraits : 64 peintures à l'huile et 37 eaux-fortes.

Malgré sa fantaisie d'artiste, c'est un fils authentique de la Réforme. Sans rien aliéner de sa grande individualité, il est demeuré en contact étroit avec des prédicateurs. Ses modèles : la nature et la Bible. Entre les scènes qu'il grave et sa propre vie existe un parallélisme frappant : naissances ou deuils inspirent ses chefs-d'œuvre.

Plus que d'autres peintres, Rembrandt est naturel. Son art est moins oratoire, mais plus psychologique. Jusque dans ses dessins licencieux, il y a de l'âme. Toujours davantage, il scrute l'ombre. On le constate en examinant les états successifs de ses cuivres ; de l'un à l'autre, on assiste à une simplification voulue, à un retranchement de l'accessoire pour que prenne la figure centrale toute sa valeur. Et alors, quelle immatérialité des corps, quelle lumière sur les visages malgré la nuit d'alentour !

De remarquables clichés illustrèrent tout au long cette saisissante causerie. L'émotion de M. Cuendet gagne son auditoire quand passe, dernier cliché, le retour du fils prodigue avec lequel Rembrandt s'est identifié, et quand il est dit à peu près : « *Ses pauvres semelles usées, trouées, foulent maintenant les chemins du Paradis* ».

Alex. Ch.

COURS DE FLÛTE DOUCE

Pour faire suite à la conférence donnée par la S. P. V., section de Lausanne, sur la *Singbewegung* (voir *Educateur* des 4 et 25 mai dernier), et pour contribuer à ce mouvement en faveur du chant populaire, la *Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires* organise un cours de flûte douce.

En raison de la facilité avec laquelle on apprend à jouer, la flûte douce,

ou flûte à bec, est l'instrument idéal pour la jeunesse (les élèves dont la voie mue, les éclaireurs, etc.). Après quelques heures d'exercice, on peut déjà avec plaisir, jouer des mélodies faciles.

M. D. Aeschimann, notre collègue de *Bex*, donnera le cours ; celui-ci, de six heures environ, est fixé aux mercredis 19, 26 juin et 3 juillet, à 14 $\frac{1}{4}$ h., à l'*Ecole normale*.

S'inscrire, avant le **11 juin**, auprès de M. J. Chappuis, *Les Giroflées, Chailly s. Lausanne*.

Finance du cours : 4 fr. ; ce prix est réduit à 3 fr. pour les membres de la société organisatrice, pour ceux de la Société des directeurs de Chorales vaudoises et pour les participants au « Cours de culture générale » organisé par la S. P. V., section de Lausanne.

La flûte et la musique reviennent à 10 fr. ; ce matériel peut être remis pour 7 fr. aux participants du cours.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

PETITE CHRONIQUE

Lors des élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans le canton de Genève, un certain nombre de nos collègues ont été appelés, par la confiance de leurs concitoyens, à siéger dans nos conseils communaux.

A tous ces « conseillers », ainsi qu'à nos collègues élus dans les conseils exécutifs (conseillers administratifs, maires et adjoints), nous adressons nos bien sincères félicitations.

* * *

Dans un de ces derniers *Pilori*, M. Georges Oltramare publie une liste de cumulards et ressuscite des morts pour les besoins de sa cause. L'auteur de ce papier, qui dénonce volontiers les cacographes, donne au terme « cumulard » un sens que n'avaient prévu ni Littré ni Larousse. Et cette interprétation devient cocasse sous la plume d'un membre de la tribu des Oltramare !

A. L.

ENCORE DEUX BONNES LEÇONS

A huit jours d'intervalle, les émissions radio-scolaires nous ont offert à nouveau deux séances intéressantes : la première, le 11 mai, une leçon d'histoire naturelle ; la seconde, le 18 mai, consacrée à la journée internationale de bonne volonté.

Notre collègue M. Simonet, dont chacun apprécie la science et les dons d'observation, a traité au micro « De la chenille au papillon ». Nul autre mieux que lui n'aurait su parler aux élèves des merveilleuses transformations par lesquelles passent ces beaux papillons aux ailes multicolores. Après avoir sommairement situé ces insectes dans le règne animal et signalé les quatre grandes espèces de papillons, il a parlé des œufs, aux formes souvent bizarres, déposés au lieu même où les petites larves trouveront leur nourriture, des mues successives de la chenille, de la formation des chrysalides et enfin de la prodigieuse métamorphose en papillon. A la fin de son exposé, dont les termes trop savants, trop techniques avaient été bannis, M. Simonet a indiqué les moyens d'observer les papillons sans les faire souffrir et de reconnaître leurs organes essentiels. Il

a mis en garde les enfants contre les massacres inutiles de papillons destinés « aux collections » et les a engagés à observer eux-mêmes, dans un terrarium facile à construire, les phases de la transformation « de la chenille au papillon ».

Rompant avec l'habitude qui rendait la manifestation du 18 mai trop banale et semblable aux autres manifestations enfantines avec chœurs, récitations, lecture de messages dont nous ne sommes certes pas privés, Mme Grange nous a présenté une nouveauté, un scénario mettant en présence Pestalozzi et les enfants de 1935. Si notre bon pédagogue éprouve quelque surprise en face du palais de la S. d. N., des inventions modernes ou de notre vie trépidante, il se réjouit de trouver chez nos enfants un cœur chaud et compatissant, un vif désir de compréhension mutuelle, et tous les bons sentiments que lui-même s'était efforcé d'inculquer à la jeunesse d'autrefois. Les enfants étrangers venus des cinq parties du monde expriment, par leurs chants et leurs messages, leur volonté de faire régner sur terre une paix réelle et durable. Les dialogues s'enchaînent, les chants se succèdent, il n'y a pas de longueurs, pas d'arrêts, et les auditeurs sont tout étonnés... d'entendre le speaker annoncer la fin de l'émission.

Avec la séance du 18 mai prend fin la deuxième série des émissions radio-scolaires, et nous sommes heureux de constater que si ces deux dernières cause-ries ont porté, nous le devons à la compétence de nos deux collègues : Mme Grange et M. Simonet.

Ed. G.

NEUCHÂTEL LE PROBLÈME DE LA SCOLARITÉ

Le Grand Conseil vient d'être saisi d'un projet de revision de l'article 42 de la loi sur l'enseignement primaire fixant les conditions de la scolarité. La question était à l'étude depuis l'adoption d'une motion, en décembre 1931, invitant le Conseil d'Etat à examiner *s'il ne serait pas heureux, dans le but de diminuer l'excès de main-d'œuvre et d'améliorer le niveau de l'instruction populaire, de prolonger d'un an la durée de la scolarité ou de retarder d'un an tout au moins la libération des classes.*

Pour donner satisfaction aux motionnaires, il aurait fallu fixer la durée de la scolarité à neuf années au lieu de huit ; même âge d'entrée, soit 6 ans ; sortie à 15 ans. Ces conditions sont celles des cantons de Genève et de Bâle-Ville notamment. La Hongrie et le Luxembourg possèdent aussi ce régime. Le Conseil d'Etat n'est pas allé aussi loin ; il propose de retarder de 6 mois le début de la scolarité et l'âge de libération. La durée de la scolarité reste donc la même. La réforme ne serait réalisée qu'en trois étapes, car avec des mesures d'application intégrale dès le printemps 1936, les effectifs des classes enfantines seraient dès ce moment-là, réduits de 50 %. Il en résulterait des suppressions de classes ou des complications qu'on a voulu éviter.

D'après les nouvelles dispositions, l'enfant qui a atteint l'âge de six ans avant le premier janvier entre à l'école à l'ouverture de l'année scolaire suivante. Par mesure transitoire, on a établi trois paliers, chacun avec une régression de 2 mois ; l'inscription des enfants se ferait comme suit :

1936 :	enfants nés du 1 ^{er} juillet 1929 au 30 avril 1930
1937 :	» » du 1 ^{er} mai 1930 au 28 février 1931
1938 :	» » du 1 ^{er} mars 1931 au 31 novembre 1931

Dès 1939, le recrutement se fera conformément à la loi ; on inscrira les enfants nés pendant l'année 1932. Cette première équipe d'élèves recrutés conformément aux prescriptions projetées aura achevé son pèlerinage au printemps 1947, c'est-à-dire un an avant le centenaire de la République neuchâtelaise qu'on célébrera avec d'autant plus d'enthousiasme.

Le problème de la scolarité a fait l'objet d'une consultation auprès des autorités communales, des commissions scolaires ou des écoles professionnelles. Une minorité seulement s'est prononcée en faveur d'une scolarité de 9 années, avec maintien des conditions actuelles pour l'âge d'entrée. C'est le cas pour les commissions scolaires de Neuchâtel, Boudry, Saint-Blaise, Lignièrès, Colombier, Auvernier, Gorgier, Savagnier, Fontaines, Dombresson, Fenin. La majorité s'est ralliée au principe d'une scolarité de 8 années, avec début à l'âge de 7 ans. Dans cette catégorie, citons notamment La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Couvet. Fleurier est pour le maintien du statu quo. De nombreuses réserves, concernant en particulier les dispenses, ont été formulées dans ces préavis. On ne s'étonnera pas que dans ces conditions le Conseil d'Etat ait recherché un moyen terme. Espérons qu'il fera le bonheur de chacun. Remarquons que sous le régime actuel le plus âgé des enfants de l'école enfantine a 6 ans 9 mois, et le plus jeune 5 ans 9 mois ; au moment de la libération, le plus âgé atteint 14 ans 9 mois, et le plus jeune 13 ans 9 mois. Dans l'organisation nouvelle, la scolarité s'étendra entre 7 ans 3 mois et 15 ans 3 mois pour les élèves les plus âgés, et entre 6 ans 3 mois et 14 ans 3 mois pour les plus jeunes.

Le rapport du Conseil d'Etat relève que l'institution d'une neuvième année d'école, tout en ne répondant pas à un désir général, imposerait des charges nouvelles que ni l'Etat, ni la plupart des communes ne sont en mesure de supporter. On compte que 1500 élèves en moyenne feraient leur neuvième année de scolarité obligatoire ; soit 1100 à 1200 en primaire et 300 à 400 en secondaire. Il serait nécessaire d'ouvrir de ce fait 24 à 30 classes primaires, et 12 à 18 classes devraient être créées à l'école secondaire. Les dépenses qui en résulteraient s'élèveraient à plus de 300 000 francs.

A côté de l'argument financier, la prolongation de la scolarité soulève la question du raccordement des études et de l'entrée en apprentissage.

La moitié environ des élèves subiront un retard de 6 mois, ce qui aura pour effet de les promouvoir 6 mois plus tard aussi à l'école secondaire. L'âge d'admission au baccalauréat sera différé d'autant, ce qui n'apportera aucun changement pour la très grande majorité des candidats. On constate, en effet, que plus de la moitié des élèves de nos deux gymnases n'obtiennent leur baccalauréat qu'après l'âge de 19 ans, alors que normalement ils devraient être bacheliers entre 18 et 19 ans. A teneur des nouvelles dispositions, les futurs candidats qui n'auront subi aucun retard dans leurs études seront âgés de 18 ans 6 mois à 19 ans 6 mois.

Nous croyons avec le Conseil d'Etat que ce décalage d'une demi-année rendra service aux futurs étudiants. « Les sciences, dit avec raison le rapport, ont subi un développement si rapide, en étendue et en profondeur, l'acquisition du savoir, de même que la compréhension des phénomènes et la poursuite des méthodes d'investigation ont multiplié si considérablement leurs exigences, qu'il faut certainement aujourd'hui au futur élève des établissements d'enseignement supérieur, toutes choses étant égales d'ailleurs, plus de savoir et une

maturité d'esprit plus avancée qu'autrefois. » Pour beaucoup, cette maturité indispensable est précisément conditionnée par l'âge.

L'entrée en apprentissage se fera plus tard aussi ; il n'y aura là aucun mal puisque l'un des buts des motionnaires était de diminuer l'excès de main-d'œuvre. D'autre part, les maîtres d'état et directeurs d'écoles professionnelles se plaignent d'avoir à former des apprentis trop jeunes et insuffisamment développés. Les offices d'apprentissage et d'orientation professionnelle formulent des observations analogues et estiment que l'âge d'entrée en apprentissage devrait être relevé.

(A suivre.)

JURA

CAISSE D'ASSURANCE DES INSTITUTEURS BERNOIS.

La crise économique a eu, comme on pouvait s'en douter, un effet fâcheux sur la situation et le fonctionnement de cette belle et indispensable institution. La Commission d'administration, dans une requête adressée l'année dernière au gouvernement en vue d'obtenir une augmentation du subside de l'Etat, avait précisé ainsi l'état financier de la Caisse : les rentes versées par cette dernière au cours des cinq derniers exercices annuels avaient passé de 1 million 545 426 fr. à 2 130 042 fr., donc en augmentation de 584 616 fr. ; les excédents des recettes diminuent, au contraire, sans cesse : excédent de 434 000 fr. en 1933, mais abaissé à 278 000 fr. en 1934. Comme le dit l'*Ecole bernoise*, il en résulte que si les prestations de la Caisse poursuivent leur marche ascendante, les dépenses surpasseront les recettes dans un laps de temps rapproché ; en d'autres termes, la solvabilité de la Caisse sera mise en question à ce moment-là.

Des enquêtes techniques, faites depuis, prouvent que les réserves mathématiques nécessaires n'existent plus qu'à 50 %.

Autre coup fatal porté à l'institution : la réduction à 3 ½ % de l'intérêt de la Caisse hypothécaire à qui sont confiés les capitaux de la Caisse d'assurance, dont il résulte pour celle-ci une perte de 118 000 fr. par an.

Ces faits navrants ont engagé la Commission d'administration à revenir à la charge auprès du Conseil exécutif pour demander que l'Etat verse désormais à la Caisse d'assurance une cotisation annuelle de 7 % des traitements assurés au lieu de 5 % qu'il verse actuellement, ce qui amènerait aussitôt une augmentation analogue de la prime des assurés ; et il faudrait, malgré cela, en vue d'assainir la Caisse, prévoir une réduction des rentes aux pensionnés.

Qu'a répondu le gouvernement à ces appels ? Il a soumis le cas à la Direction cantonale de la justice afin de l'examiner au point de vue du droit. Or, le rapport juridique de cette Direction conclut qu'il « n'existe aucune disposition légale stipulant que l'Etat de Berne doit assumer les mêmes engagements pour la Caisse des instituteurs que pour celle des fonctionnaires bernois et que l'Etat doit laisser à la première l'entière responsabilité de ses engagements statutaires. »

Voilà où en est cette grave question. Quelles mesures prendront, pour l'avenir, les organes de la Caisse d'assurance des instituteurs ? Quoi qu'il en soit, le corps enseignant estime qu'à défaut de textes légaux absolus déterminant l'obligation pour l'Etat de soutenir plus efficacement la caisse d'assurance, ce dernier n'en a pas moins l'obligation morale de faire montre de plus de compréhension pour les intérêts des pensionnés de la Caisse des instituteurs. Mais, hélas ! les possibilités de l'Etat sont bien réduites.

H. S.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Italie. — Au début d'avril, le Conseil des ministres a décidé de réduire la limite d'âge pour la mise à la retraite des professeurs d'universités et d'écoles moyennes. Environ 300 professeurs d'écoles moyennes seront remplacés par des collègues plus jeunes ; on compte qu'en deux ans plus d'un sixième du total des professeurs de ces écoles sera renouvelé : ce rajeunissement des cadres est bien dans l'esprit fasciste dont l'école moyenne doit toujours plus être imprégnée.

(D'après la *Liberté de Fribourg*.)

— Le nouveau ministre de l'Education, le comte de Vecchi, vient de rendre une ordonnance interdisant l'entrée en classe aux institutrices qui auraient le visage fardé ou qui auraient usé de tout autre artifice de beauté (!).

(*Bulletin de la F.I.A.I.*)

Allemagne. — En Prusse, la neuvième année scolaire doit être une initiation à la vie rurale : la jeunesse des villes est mise en contact avec la population campagnarde. Les enfants sont hébergés dans les Auberges de Jeunesse, ou directement chez les paysans. 15 heures par semaine sont consacrées à l'enseignement, le reste du temps est réservé aux travaux agricoles, aux excursions et à la préparation militaire.

Le 16 avril de cette année, 31 mille jeunes garçons et jeunes filles des villes sont partis à la campagne pour accomplir ce stage sur les mêmes bases que l'an dernier. Ils sont conduits par des chefs de groupes, dont le choix a été l'objet d'une attention toute spéciale de la part des autorités ; ces Kama-radschaftsführer ont fait leur stage rural l'an dernier et ont suivi un cours spécial.

— Une ordonnance du ministre de l'Instruction publique du Reich interdit aux jeunes filles de fréquenter les écoles de garçons partout où il existe des écoles secondaires de jeunes filles, car « ces écoles sont mieux adaptées à leurs besoins ». Cette ordonnance s'applique également aux écoles privées.

— A Brême, selon un décret datant du début de l'année, les directeurs et les maîtres des écoles privées seront suspendus de leurs fonctions s'ils ne donnent par leur enseignement dans un esprit national-socialiste, comme il est donné dans les écoles officielles.

Autriche. — En décembre dernier, 32 jeunes instituteurs de Vienne furent révoqués pour le seul motif d'avoir été formés à l'Ecole normale fondée par Glöckel. Cette mesure vient d'être rapportée pour 30 d'entre eux, et les réincorporés ont six mois pour s'amender. Les journaux viennois sont muets sur cette réintégration due, pensent nos collègues, à l'influence de la presse étrangère qui avait dénoncé l'arbitraire de cette mesure d'exclusion.

— Dans la plupart des pays fédéraux autrichiens, les institutrices mariées sont congédiées ou mises à la retraite. En Styrie, leur salaire a été réduit de 10 à 40 % suivant le revenu du mari. A Vienne, où 1200 institutrices sur 2000 étaient mariées, toutes celles qui n'avaient pas d'enfants ont été mises à la retraite au 1^{er} janvier 1935, si le gain du mari dépassait 450 ssh. par mois. Ce n'est, paraît-il, qu'une première étape. Pour combler les vides créés par cette mise à la retraite ainsi que par le départ de nombreux directeurs d'écoles membres affiliés ou sympathisants du parti socialiste, 350 instituteurs auxiliaires ont été engagés à 120 ssh. par mois (70 fr. !) (D'après le *Bulletin de la F.I.A.I.*)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DESSIN, SOURCE DE JOIE

L'être humain, bien que doué de cinq sens reconnus, ne les utilise pas d'une façon égale. Cette inégalité dans leur usage permet de classer les sens par ordre d'importance, selon une sorte de hiérarchie ; la place d'honneur revient incontestablement à la vue, suivie de près par l'ouïe. Le toucher, précieux moyen d'information sur l'extérieur, vient ensuite, puis l'odorat et le goût.

Ainsi, parmi les organes des sens, l'œil est le plus important. C'est lui qui nous permet une foule d'investigations sur le monde extérieur ; c'est par lui que nous recevons le plus de renseignements sur ce qui nous entoure. C'est pourquoi celui qui jouit de la vue n'apprécie qu'insuffisamment son privilège ; et souvent, il faut la rencontre d'un aveugle ou même parfois la perte de ce sens pour qu'on réalise pleinement les joies profondes qui pénètrent dans l'âme par les yeux.

L'œil donc perçoit le monde ambiant, mais, étant en connexion avec le cerveau, il ne prendra conscience de ce qui l'entoure qu'en fonction du développement cérébral. Aussi, pour obtenir le maximum de joie que peut fournir la vision, convient-il de soumettre l'œil à une éducation ; il est nécessaire « d'apprendre à voir », de « prendre conscience » de ce que l'on regarde, et, si possible, d'en « conserver le souvenir visuel ». Cette gymnastique oculaire, confinée au seul travail de l'organe, sans support plus matériel, sans points de repère permettant de savoir où l'on en est, est une rude épreuve pour la volonté, l'attention, la concentration, et ses résultats ne sauraient être garantis. Il faut donc trouver une sorte d'intermédiaire entre le monde qui nous entoure et notre être intérieur où viennent se réfléchir les images extérieures. Cet intermédiaire, c'est le dessin. Le dessin offre, en effet, un merveilleux moyen de contrôle dans l'observation, comme dans la création.

Chacun a sans doute déjà remarqué qu'en confrontant une carte postale avec le paysage qu'elle représente, on en solidifie, on en renforce le souvenir, et qu'il suffira, par la suite, de regarder cette carte pour revoir immédiatement le paysage par simple identification. Or, cette identification sera encore plus intense et plus rapide si la carte postale est remplacée par un dessin personnel.

Par le dessin, on perd peu à peu cette indifférence vis-à-vis des

êtres et des choses ; on est amené de plus en plus à voir consciemment tout ce qui s'offre aux regards.

Et c'est ainsi dans cette acuité de perception, dans cette intensité de la vision qui s'amplifie, dans la sensibilité qui devient toujours plus subtile, plus délicate, que l'on découvre une grande source de joies, joies profondes, qui élèvent l'âme et la fortifient. Ce qui se passe ainsi de l'extérieur vers l'intérieur est également valable dans le sens contraire. Toute idée, toute création prend corps à travers le dessin ; et c'est par lui que l'idée se précise, se matérialise et entre dans la voie de la réalisation.

Concluons... Le dessin, support tangible et vivant, fait le pont entre l'âme humaine et la vie extérieure, et vice-versa. Il constitue un splendide moyen d'enrichissement personnel par échanges « osmotiques » et permet à l'individu d'arriver toujours plus à une vie consciente supérieure. D'une grande puissance d'évocation, le dessin éveille dans l'âme humaine toute la gamme des émotions possibles, il crée les états d'esprit les plus variés, et se trouve ainsi capable de répandre de grandes joies chez ceux qui le cultivent et l'honorent.

J.-P. CHABLOZ.

APRÈS LES ARTICLES DE M. LAVANCHY ¹

Il s'agit donc des examens d'admission à l'École normale de Lausanne.

Je crois savoir qu'à ces examens (ou, mieux, à ce *concours*, comme le dit M. Lavanchy) *la note de composition est doublée, alors que celle de dictée ne l'est pas.*

En un sens, cette mesure paraît justifiée, puisqu'elle tend à assurer la prépondérance d'une branche de « fond » sur une branche « formelle ». La composition renseigne, *jusqu'à un certain point*, sur la mentalité, le caractère, la culture, le goût du candidat ; elle permet de pénétrer quelque peu son être intime, ce qui n'est guère le cas de la dictée.

On peut se demander, cependant, si l'on a vraiment raison d'accorder à la composition française, *chez des candidats de seize ans*, une importance double de celle qu'on attribue à la dictée. Les arguments suivants ne me paraissent pas dénués de valeur.

1. La composition française est un art si complexe que l'on ne peut guère exiger des jeunes filles et des jeunes gens de seize ans, des résultats probants en ce domaine, tandis qu'il paraît raisonnable d'admettre qu'à seize ans, un futur maître d'école doit avoir acquis — sauf certaines exceptions et raretés — l'orthographe de sa langue maternelle.

2. En composition française, l'élève subit diverses influences, en particulier celle de son maître. Or les articles de M. Lavanchy semblent montrer que cette influence n'est pas toujours excellente. Un candidat qui manque de goût à seize ans, au moment de l'examen d'admission, n'est pas irrémédiable-

¹ Voir *Educateur* Nos 18 et suivants.

ment condamné. Entraîné dans une autre direction, il peut se corriger complètement, et peut-être d'autant mieux qu'il aura subi plus fortement une première influence. Est-il juste, dès lors, de le faire échouer — par la note doublée — pour une faute dont il n'est peut-être pas responsable et dont il se corrigerait, dans la plupart des cas, facilement ?

En matière d'orthographe, au contraire, le candidat peut être tenu pour pleinement responsable de son ignorance et de ses erreurs.

3. Pour la dictée, enfin, le jury possède une base objective et précise d'appréciation, alors que, pour la composition, c'est exactement le contraire. Chacun sait, en effet, que rien n'est plus difficile à apprécier qu'une composition française, et que les écarts entre les diverses notes attribuées au même travail, sont parfois considérables.

Est-il rationnel de doubler la note incertaine, au préjudice de celle qui est solidement établie ?

JERPHANION.

INFORMATIONS COURS DE LA S. V. E. D.

Cette année, à nouveau, la Société vaudoise pour l'Enseignement du Dessin avait organisé une série de trois cours destinés à ceux qui s'intéressent à cette branche. Le personnel enseignant y était tout spécialement invité.

Le samedi 11 mai, M. *Richard Berger*, prof. à Morges, président, exposa la question du *dessin libre* ; son étude, richement complétée par de nombreux travaux, fit ressortir les multiples fautes commises par les élèves. Indiquant les lois auxquelles ceux-ci doivent involontairement la plupart de leurs erreurs, il montra, en se basant sur ses remarques et celles de maîtres éminents, par quels moyens on peut espérer de meilleurs résultats.

Dans son exposé du 18 mai, M. *P. Margot*, prof. de dessin à Lausanne, montra l'emploi de *la plume Redis*. De nombreuses planches couvertes d'exercices et de belles illustrations venaient à l'appui des raisons qu'il énuméra en faveur de ce moyen d'écriture et de dessin. Dans la deuxième partie du cours, il traita du *travail à la pomme de terre*, moyen rustique, mais facile, d'exécuter des bordures ou des fonds. Les exercices pratiques des participants firent ressortir les joies et les avantages de la méthode.

Enfin, le 25 mai, M. *Vittel*, prof. à l'École de céramique de Renens, aborda le délicat sujet de *la céramique* et de la décoration des vases. Après un résumé historique clair et concis, il passa en revue les diverses techniques actuelles, rompit une lance en faveur de notre industrie nationale et mit en garde contre les fautes de technique et de goût. Une jolie exposition de travaux d'élèves, due à l'obligeance de M. Becker, directeur de l'école de céramique, soulignait la causerie captivante de M. Vittel.

Après la dernière séance, maîtres et auditeurs échangèrent leurs impressions et leurs idées autour d'une tasse de thé. Disons enfin que le Comité accueillera avec plaisir toutes les suggestions concernant l'organisation des cours de 1936.

Au président de la S. V. E. D. et à ses collaborateurs nos vifs remerciements.

BEN.

AUBERGES DE JEUNESSE

Le *Guide des auberges de jeunesse 1935* vient de paraître. Les premières pages sont consacrées à l'énumération complète des 184 auberges de jeunesse de notre pays. En Suisse romande particulièrement, un grand nombre d'éta-

blissements se sont ouverts. Le *Guide* donne pour chacun d'eux des renseignements utiles, sinon indispensables, aux touristes : nombre de places, prix (qui ne peut être le même partout à cause de la diversité des lieux, mais qui tend à s'unifier), altitude, etc., etc... Un astérisque renvoie à la carte de tourisme (jointe à la brochure) sur laquelle l'endroit précis de l'auberge est marqué par un signe particulier qui varie suivant l'importance de l'établissement.

Dans le *Guide 1935*, comme dans les précédents, on trouvera les adresses des bureaux d'auberges de jeunesse de la Suisse et de l'étranger, ainsi que celles des Comités de la Fédération et des sections, des associations suisses affiliées, des locaux de vente de cartes de légitimation, les réductions des tarifs dont les C.F.F. font bénéficier les groupes de jeunes, etc.

Le *Guide*, illustré de plusieurs photographies d'auberges ou d'intérieurs d'auberges de jeunesse, est d'un prix si modique — 1 franc — que les instituteurs appelés à conduire leurs élèves en course, comme toute personne aimant à courir par monts et par vaux, ne voudront s'en passer. Il deviendra sûrement comme l'indique le sous-titre : « Le compagnon des randonnées ».

James SCHWAR.

COURS DE VACANCES FÉMINISTE

L'Association suisse pour le Suffrage féminin organise, pour la XVII^e fois, un cours de vacances qui aura lieu à l'Hôtel des Alpes, à Bulle, canton de Fribourg, du 15 au 20 juillet prochain.

Cette vieille et sympathique petite ville et la beauté de ses environs formeront un cadre idéal à cette rencontre de femmes ayant les mêmes aspirations et qui, dans des conversations et des conférences, auront chaque jour l'occasion de prendre position, comme femmes, à l'égard des problèmes les plus importants de l'heure présente.

Au programme figurent des exercices pratiques de conférences, de discussion, de présidence et des causeries sur des différentes questions féministes, sociales et politiques.

Mme Germain (France) : « Le mouvement suffragiste en France ».

Mlle Dr Grutter (Berne) : « Le Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes à Istamboul » (avril 1935).

Sœur Anni Pflüger (Zurich) : « Die Entwicklung der Volksbildungsheime in der Schweiz ».

Mlle Dr Elisabeth Rotten (Gessenay) : « Demokratische Erziehung, ein Pfeiler im sozialen und internationalen Aufbau ».

M. Georges Thélin du B. I. T. (Genève) : « Le rôle de la femme dans l'économie suisse ».

Pour tous renseignements s'adresser à Mme Leuch, Les Mousquines 22, Lausanne, ou à Mme Vischer-Alliot, Schaffhauserrheinweg 55, Bâle.

ÉCHANGE D'ÉCOLIERS AVANCÉS POUR SÉJOURS DE VACANCES

Un grand nombre d'écoliers suisses allemands des classes supérieures désireraient passer leurs vacances en Suisse romande. L'inverse doit être vrai aussi. Pour faciliter les échanges entre les uns et les autres, on peut s'adresser au « Service d'échange d'écoliers, Pro Juventute, Seilergraben 1, Zurich 1, » qui existe depuis plusieurs années. Cet office serait très heureux de servir ainsi d'intermédiaire pour permettre à beaucoup de jeunes gens de faire un

séjour dans une autre partie du pays. Les demandes provenant de la Suisse allemande sont toujours fort nombreuses, aussi serait-il désirable qu'un nombre égal nous parviennent de la Suisse romande.

L'office mentionné ci-dessus entretient également des relations avec la Hollande, la Belgique et l'Allemagne, tous pays où de nombreux jeunes viendraient volontiers passer quelque temps en Suisse. Cet office fournira tous les renseignements complémentaires désirés.

COURS DE VACANCES DE PSYCHOLOGIE INDIVIDUELLE

anglais, italien, allemand, éventuellement français, suivant le nombre des participants et leurs préférences. Du 5 août au 2 septembre 1935. Au Mont San Vigilio, près Meran, Italie.

Le cours sera dirigé par le Dr Alice Friedmann et un médecin de l'École de psychologie individuelle de Vienne. D'autres conférences sont prévues.

Le plan d'études comprend principalement la « Heilpädagogik » (enseignement des arriérés) et l'enseignement de la neurologie.

Horaire : 2 heures le matin sur des sujets de psychologie individuelle ; 1 heure de pratique l'après-midi ; le soir discussion ou une conférence. Montant du cours : 100 liras.

Logement : Hôtel Oberreiner, Monte San Vigilio, éventuellement dans des maisons privées. Frais environ 20-30 liras par jour.

Les cours auront lieu à l'« Alpenschulheim » du Dr Günter-Hendel.

Un groupe d'enfants, sous la direction du Dr Friedmann, permettra des exercices pratiques.

Le Monte San Vigilio est relié à Meran par un tram électrique et un funiculaire ; il est à 1500 m. d'altitude, magnifiquement situé, avec vue sur les Dolomites et sur la vallée de Bozner.

Le « Alpenschulheim » du Mont San Vigilio est sous une excellente direction, particulièrement convenable à une communauté comme celle de ce cours de vacances.

S'annoncer à temps.

Dr Alice FRIEDMANN,
Vienne VI, Gumpendorferstr. 82.

PRATIQUE

DESSIN : LE LIÈVRE

Résumé de Rothe :

« Nous pouvons appeler le lièvre : le **sauteur des champs** (*Feldspringer*), pour marquer la différence avec l'écureuil ou sauteur des forêts (*Baumspringer*) et le kangourou ou sauteur des steppes (*Steppenspringer*). L'habitat explique les différences de construction de ces animaux.

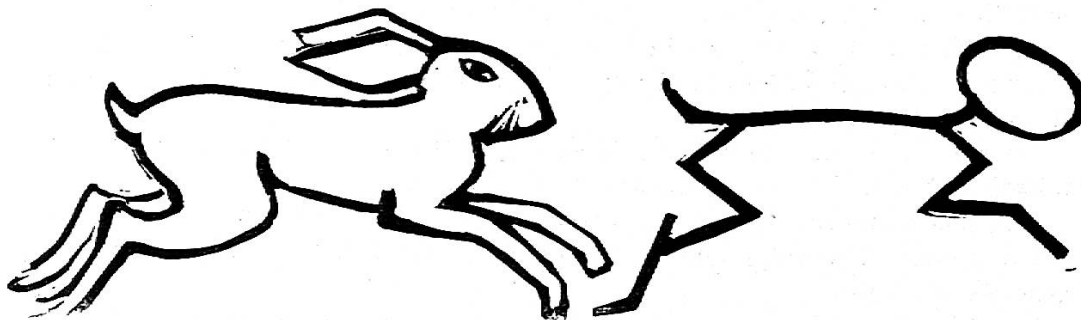
» Le lièvre habite les champs et la forêt ; il se nourrit d'herbe. Il est sans armes et pas très gros, ce qui en fait une proie facile pour les carnivores et les oiseaux de proie ; aussi bien ses ennemis sont-ils nombreux. Depuis longtemps le lièvre aurait disparu si la nature ne l'avait pas doté de la possibilité d'échapper. Son unique salut réside dans la *fuite*. Il est facile d'en déduire la conformation de l'animal.

» Le lièvre est le *fuyard éternel*. Son grand souci est de passer inaperçu ; la nature l'a donc pourvu d'un pelage dont la couleur se confond avec celle du sol. — De plus, son corps est long et souple ; ce qui lui permet de s'enfiler avec

agilité dans les buissons quand il est découvert. Pour pouvoir s'enfuir à temps, le lièvre doit découvrir l'ennemi avant que celui-ci l'ait vu. Plus ses sens seront développés et mieux il sera averti. Mais des trois sens, *ouïe, odorat, vue*, c'est le premier qui est le plus important pour lui ; les deux autres fonctionnent mal quand le vent n'a pas la bonne direction et quand il est dans l'herbe épaisse d'où il ne voit rien. En conséquence, ses **oreilles** qui constituent sa principale sauvegarde atteignent des dimensions extraordinaires ; de plus, pour pouvoir être dirigées dans n'importe quelle direction, elles sont mobiles, c'est-à-dire *étroites à la base* ; à cause de leur forme étroite aux deux bouts et large au milieu, elles ont reçu des chasseurs le nom de **euillers**.

» Et la **queue** ? On pourrait se demander ici pourquoi le lièvre a une queue si courte tandis que l'écureuil qui est aussi un sauteur a besoin d'un long panache. La contradiction n'est qu'apparente.

» En effet, les sauteurs qui ont besoin d'une longue queue sont ceux que sautent dans les arbres (écureuils), ou sur un point déterminé, tel qu'une



proie (lions). Là, un gouvernail est absolument nécessaire pour ne pas manquer le but précis.

» Mais le lièvre ne fait pas de sauts de ce genre ; il ne fait que des sauts obliques pour dépister l'ennemi. Chez lui, il s'agit beaucoup plus de vitesse que d'exactitude. Une longue queue est inutile pour des sauts brusques et une course en zigzag. »

Rothe explique la forme ovale de la tête du lièvre par la combinaison des deux formes de têtes : **Nasentier** et **Augentier**. Ici, nous pensons que son raisonnement, un peu subtil, pourrait être remplacé par cette simple remarque : les lièvres, comme tous les rongeurs, n'ont pas de canines, mais des incisives longues et recourbées. Ces canines *arrondissent le profil de la face*.

Certains détails, dont Rothe ne parle pas, pourraient être encore ajoutés à cet exposé :

Le **crâne** du lièvre semble comprimé latéralement et les yeux sont placés au milieu de la longueur de la tête ; comme chez les herbivores en général, ils regardent de chaque côté et non en avant. — Les pattes de devant ont cinq doigts, celles de derrière quatre. — Les lièvres ont des **lèvres** épaisses, mobiles, profondément fendues (bec de lièvre), et portent des moustaches. — Le **pelage** est épais, presque laineux, de couleur grise.

Vue de face, la poitrine paraît beaucoup plus étroite que l'arrière-train.

Le **dessin**. Esquisser le squelette en commençant par la ligne du dos (colonne vertébrale), puis en indiquant les membres au moyen de trois lignes droites. Observer que la ligne du dos n'est pas droite, mais arrondie. C'est

pour cette raison que certains manuels de dessin peuvent montrer la construction d'un lièvre ou d'un lapin au moyen de trois ovales : un gros pour le corps, un plus petit pour le profil de la cuisse de la jambe ; enfin un troisième ovale enferme le crâne.

Il existe beaucoup d'historiettes et de fables qui peuvent servir de sujets pour un dessin du lièvre.

R. BERGER.

CALCUL MENTAL

21^e LEÇON

INTÉRÊTS

Les formules sont un secours admirable pour l'esprit, elles le dispensent de toute attention pénible ; il n'y a qu'à les suivre : elles ne le dirigent pas seulement, elles le portent.

Les formules, en un mot, sont des espèces de machines avec lesquelles on opère presque machinalement.

CONDORCET.

1. Méthode des formules.

$$i = \frac{Ctn}{100} ; t = \frac{100i}{Cn} ; C = \frac{100i}{tn} ; n = \frac{100i}{Ct}$$

i, intérêt ; *C*, capital ; *t*, taux ; *n*, temps exprimé en années et fraction d'année.

1^o Quel est l'intérêt de 2400 f. au 6 % pendant 3 ans 2 mois ?

$$i = \frac{2400 \cdot 6 \cdot 3 \frac{1}{6}}{100} = 24 \cdot 6 \cdot \frac{19}{6} = 24 \cdot 19 = 456 \text{ f.}$$

2^o 600 f. rapportent 3,50 f. en 2 mois. Quel est le taux ?

$$t = \frac{100 \cdot 3,5}{600 \cdot \frac{1}{6}} = 3,5 \%$$

3^o Quel est le capital qui, placé pendant 1 an 3 mois au 5 % rapporte 225 francs ?

$$C = \frac{100 \cdot 225}{5 \cdot 1 \frac{1}{4}} = \frac{400 \cdot 225}{25} = 400 \cdot 9 = 3600 \text{ f.}$$

4^o 2000 f. placés au 2 ¼ % ont rapporté 60 f. Calculer le temps.

$$n = \frac{100 \cdot 60}{2000 \cdot \frac{9}{4}} = \frac{6 \cdot 4}{2 \cdot 9} = \frac{4}{3} = 1 \text{ an } \frac{1}{3} = 1 \text{ an } 4 \text{ mois.}$$

2. Si le produit du taux par le temps (exprimé en fraction d'année) est 1, c'est-à-dire si le produit du taux par le nombre de jours est 360, l'intérêt est la centième partie du capital.

Intérêt de 1135 f. à 4 ½ % pendant 80 jours	11,35 f.
» » 5675 f. à 2 ½ % » 144 »	56,75 f.

Il est donc utile de savoir que :

$$\begin{aligned} 360 &= 2.180 = 2\frac{1}{2}.144 = 3.120 = 3\frac{3}{4}.96 \\ &= 4.90 = 4\frac{1}{2}.80 = 5.72 = 6.60 \end{aligned}$$

Dans le commerce et la banque, on utilise beaucoup la base 6 % et 60 jours. (*Méthode des parties aliquotes.*)

Règle générale. On cherchera toujours à simplifier le calcul en multipliant l'un des facteurs du produit Cta par un nombre convenablement choisi, et en divisant l'un des autres facteurs par ce nombre.

Pour calculer l'intérêt de :

1800 f. au 3½% pendant 2 ans
2400 f. 3% 2 mois
6200 f. 7% 6 mois
5600 f. 5% 180 jours
1400 f. 3% 15 jours
1800 f. 5% 1 mois 10 jours

On calcule l'intérêt de :

1800 f. au 7% pendant 1 an.
1200 f. 6% 60 jours.
3100 f. 7% 1 an.
1400 f. 10% 1 an.
175 f. 6% 60 jours.
{ 300 f. 10% 4 mois.
{ 100 f. 10% 1 an.

J. H. ADDOR.

LES LIVRES

Les conversions. — Etudes de psychologie religieuse par M. le pasteur Fernand Subilia. 2 fr. 75, dans les librairies et chez l'auteur, cure de St-Légier sur Vevey.

La conversion, c'est-à-dire cette ascension de l'âme qui veut s'élever vers Dieu, se manifeste, chez les uns, par une évolution lente, progressive, chez les autres, par une révolution, une rupture violente de l'ancien équilibre. Cette crise par laquelle le cœur se dégage de ce qui est reconnu mauvais pour se tourner entièrement vers le divin est, selon l'auteur, affaire de tempérament, de climat psychologique pourrait-on ajouter. Mais si la conversion reste bien un phénomène de conscience, ce changement, opéré par Dieu, n'est pas seulement du domaine de la science. Ici, M. le pasteur Subilia dépasse nettement William James qui attribue au pouvoir du subconscient un rôle déterminant dans l'acte de conversion. Certes, on ne saurait faire fi des éléments bienfaisants du subconscient, mais ils ne constituent pas à eux seuls une explication suffisante du phénomène.

Après cette partie générale richement documentée, l'auteur aborde le problème actuel des conversions confessionnelles. Nous sommes dès lors sur un terrain en un sens plus limité et pourtant extrêmement complexe par les multiples observations qui s'attachent à l'examen des faits. Il faut mentionner aussi les pages consacrées à la psychothérapie et cure d'âmes, à la psychologie des foules et surtout à la question essentiellement pratique d'un rapprochement du protestantisme et du catholicisme.

Présentées sous forme de conférences publiques à l'auditoire de la Faculté de théologie de Lausanne, ces études de psychologie religieuse exposent, avec un souci évident de s'appuyer sur des données scientifiques précises sans rien trahir des faits spirituels, le problème actuel des conversions. A ce titre, elles intéresseront certainement les éducateurs.

W. LOOSLI.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

TRIENT, Valais

Recommandé pour courses d'école, 1 h. du glacier, 4 h. de Chamonix par le col de Balme
Service automobile de Martigny.

HOTEL DU GLACIER

Chambres et pension p^r écoles et sociétés : prix très réduits. Pension p^r séjour d'été dep. 6 fr.

Vacances en Valais

SAAS-GRUND Hôtel MONTE MORO

Alt. 1562 m. Prix modérés. Arrangements pour familles et sociétés. Bonne cuisine. Repos.
Situation agréable. Chemin de fer station Stalden. Automobile postale station Huteggen.
Fam. Schröter.

LA GROTTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher Magnifique but de
promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et
emplacement pour pique-nique.

Hôtel-Restaurant de Bretaye, CHAMOSSAIRE

Arrangements pour sociétés et écoles. Dortoirs. Prix pour enfants : Fr. 0.40 ; adultes :
fr. 0.60 ; lits : 2 fr. — Restauration soignée. — Prix très modérés.

G. Luisier, propriétaire.

Téléphone 4089.

Mont de Baulmes près Ste-Croix

CHALET-PENSION OUVERT LE 1^{er} JUNE

Vue — Ombrages — Places de jeux — Restauration chaude et froide. — Vins
Bière — Limonades — Sirops. Tél. 6108. Famille Corthésy.

LES SOURCES ET LES GROTTES DE L'ORBE SUR VALLORBE

Superbe but de promenades. Chalet Restaurant ouvert du 1^{er} avril au 30 octobre. Renommé
pour sa bonne cuisine et ses fameuses TRUITES. Vins de 1^{er} choix. Rafraîchissements, café,
thé, chocolat. — Arrangements pour écoles et sociétés. Service en plein AIR, à l'ombre de la
forêt. Grande salle. Se recommande. E. ZILLWEGGER-REGAMEY. Tél. 158.

Lausanne Tea-Room Müller-Blanc

succ. Ch. Grezet

Av. Ouchy 3. A 3 MINUTES DE LA GARE. JARDIN et SALLES pour écoles et sociétés.
Prix spéciaux. Se recommande.

Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz

Pont le plus haut d'Europe.

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et
sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

MORGINS (Valais) Frontière franco-suisse. But de promenades

pour sociétés et écoles.

L'HOTEL DE LA FORET avec ses grandes et belles terrasses vous attend et peut vous
servir des repas complets, bouillons, potages variés, vins, bières, liqueurs, limonade, etc.,
à des prix très modérés. Tél. 67.31. Prospectus s. demande. Eventuellement, le retour peut
se faire par la belle vallée d'Abondance, Evian, Thonon via St-Gingolph, Villeneuve.
J. RICHARD, propr.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LAUSANNE

BUFFET DE LA GARE CFF

André Oyex

Salles pour écoles · Prix spéciaux

ALLEZ-VOUS A LUCERNE ?

DANS L'HOTEL RESTAURANT "LÖWENGARTEN"

écoles, sociétés, etc., trouvent bon accueil. A proximité immédiate du monument des Lions et du Gletschergarten **Grand parc pour autos.** Local séparable pour 1000 personnes. Prix très réduits pour déjeuners, diners, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.

J. Buchmann, propr. (Téléph. 20.339)

SALANFE 1914 m. VALAIS

HOTEL DENT DU MIDI

HOTEL CIME DE L'EST

Ouverts du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Pour écoles: soupe, couche sur paille, caté au lait, Fr. 2.— par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et bien aérés. Tél. Salanfe 91.2 Coquoz Frères & Cie propr. Hiver Salvan 35 Membres C. A. S.

FLUELEN

(LAC DES 4 CANTONS)

Hôtel
Croix Blanche et Poste

Au bord du lac Grandes Terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. 50 lits. Chambres à eau courante. Prix réduits. **Geschwister Müller**, propr.

Pour vos excursions en Savoie adressez-vous à la

S. A. Des autos-transports à Thonon (tél. 89)

Maison à Evian pl. du Port) tél. 135). Prix spéciaux pour Ecoles et Sociétés

L'excursion recommandée pour écoles et sociétés :

le PASSAGE de la GEMMI sur LOECHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141.**

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.,
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Collège Classique Cantonal

Les examens d'admission pour l'année scolaire 1935-36 commenceront :

Le vendredi 28 juin, à 7 h., pour la III^e classe ;

Le vendredi 5 juillet, à 8 h. pour toutes les autres classes.

Age requis pour l'entrée en VI^e : 10 ans révolus au 31 décembre 1935.
Inscriptions jusqu'au 25 juin.

Présenter acte de naissance, certificat de vaccination, livret scolaire.

Ouverture de l'année scolaire 1935-36 : lundi 2 septembre, à 14 h.

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois. L'italien en 1. En cas d'insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références. Ecole Tamé, Baden 57.

PLUMES SOENNECKEN

pour l'enseignement de
la nouvelle écriture
dans les écoles suisses.



Demandez échantillons gratis !

F. SOENNECKEN - BONN

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles
Meilleures références
d'écoles et Musées
connus

Laborat. Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7. Chemin de Pins, 15

La Société Romande pour la lutte contre les effets de la surdité

organise à nouveau une Maison de vacances pour les enfants durs d'oreille, en collaboration avec Pro Juventute. La durée du cours est de 4 semaines et aura lieu à Baulmes à partir de la seconde quinzaine de juillet.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Rutschmann, président, chemin de la Caille, à Neuchâtel.